

Lettre municipale



Sommaire :

- Mot du Maire
- Compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2009
- Informations générales et pratiques
- Animations

Vos Adjoint

Thierry
CONSTANT

Maurice
ALIBERT

Monique CATEL

Vos Conseillers

Georges DEGAT

Yannick PERROT

Alain LEPOINT

Michel SERRES

Jean Claude BOY

Roseline OLIBA

Wilfrid BRAN

LE MOT DU MAIRE

Services supplémentaires à la population

Dans le cadre du vote du budget 2010 le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'achat d'une remorque agricole d'occasion. Cet achat est nécessaire dans le cadre des missions dévolues aux employés des services techniques qui ont souvent besoin de transporter des matériaux comme la « castine ». Mais c'est surtout, que cette remorque va nous permettre la mise en place d'un nouveau service à la population : le ramassage des encombrants à destination de la décharge. En effet, nous constatons de plus en plus souvent que des personnes déposent aux emplacements ou à l'intérieur des conteneurs à déchets, des objets divers et variés destinés normalement à être mis à la décharge. Sans compter certains endroits qui deviennent des décharges sauvages. Il est vrai que pour des particuliers, il n'est pas toujours évident d'avoir un véhicule adapté pour transporter de vieilles machines à laver ou de vieux frigos. Il était important pour nous de remédier à ce problème. C'est pour cela que dans un premier temps, une fois par mois, nous fixerons un jour de ramassage qui vous sera indiqué dans la lettre municipale, et ce, afin que vous puissiez la veille de cette journée, déposer devant chez vous les objets à débarrasser. Le jour dit, les employés communaux effectueront la récupération de tous ces encombrants et les transporteront directement à la décharge de Payrac. Le tri et l'élimination des déchets, qu'il soient ménagers ou non, sont des problèmes majeurs pour notre planète, il faut trouver les solutions qui nous permettent de pouvoir les gérer au mieux, tout cela pour la propreté et le bien être de notre village.

Le premier ramassage des encombrants s'effectuera le JEUDI 25 MARS 2010 à partir de 9 H 00

En ce qui concerne les hameaux les plus reculés, ou ayant peu d'habitants (Badillard, Monet, Chadebec, Vignals, Auzac, l'Hebrard Haut, Peyrebrune, Mas de Savy Mas d'Estieu, la Salle, le Tournié) il sera nécessaire pour les particuliers de passer un appel téléphonique à la Mairie pour solliciter le passage des employés communaux afin qu'ils ne se déplacent pas pour rien.

Informatique

A partir du mois d'avril nous mettrons également à votre disposition à la Mairie, l'ancien ordinateur du secrétariat. En effet, ce dernier n'avait plus les capacités suffisantes à contenir, par leur nombre et leur taille, les logiciels utilisés. Il sera muni d'un accès à internet, de logiciels de traitement texte et d'une imprimante. Cet outil vous permettra, hors des heures d'ouverture du point multimédia, de pouvoir consulter tous les sites (ANPE, CAF etc...), votre messagerie ou tout autre service public. Vous pourrez également rédiger du courrier et l'imprimer. Toutes les familles ne sont pas encore équipées en matériel informatique et il nous a semblé nécessaire de mettre à leur disposition cet équipement qui n'était plus utilisé par la mairie.

Le Maire

Léon-Bernard CLAESSEN

COMPTE RENDU SEANCE DU 18 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix et le jeudi 18 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 février 2010

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	08
Votants	10

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, CONSTANT Thierry, ALIBERT Maurice, DEGAT Georges, BOY Jean Claude, LEPOINT Alain, Mesdames CATEL Monique, PERROT Yannick.

Absents : Monsieur BRAN Wilfrid

Absents excusés : Monsieur Michel SERRES a donné procuration à Monsieur Maurice ALIBERT
Madame Roseline OLIBA a donné procuration à Monsieur Thierry CONSTANT

Secrétaire de séance : Madame PERROT Yannick

Il est 20 h 00 le Maire constate que le quorum est atteint.
La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

Vote des comptes administratifs 2009

Assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'année 2009 concernant le compte administratif du service assainissement.

Il passe la parole à Monsieur SAINT MEZARD, percepteur, qui commente l'exercice 2009 pour le service assainissement.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	4 515.16 €
Recettes de fonctionnement :	10 898.40 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	2 071.48 €

Résultat 2009 (avec les reports antérieurs positifs) 48 685.31 €

Afin de procéder au vote Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix adopte le compte administratif 2009 du service assainissement.

Commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'année 2009 concernant le compte administratif de la Commune
Il passe la parole à Monsieur SAINT MEZARD, percepteur, qui commente l'exercice 2009 pour le compte administratif de la Commune.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	156 819.42 €
Recettes de fonctionnement :	178 011.00 €
Dépenses d'investissement :	93 272.15 €
Recettes de fonctionnement :	56 274.58 €

Résultat 2009 (avec reports antérieurs moins les restes à réaliser) 42 623.78 €

Afin de procéder au vote Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 9 voix adopte le compte administratif 2009 de la commune.

Vote des Comptes de Gestion 2009

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2009 du budget de la Commune et de l'Assainissement. Ces comptes de gestions sont dressés par le percepteur visé et certifié conforme n'appelle, ni observation ni réserve de sa part. Ils sont identiques aux comptes administratifs 2009 de la Commune et du service Assainissement dressés par la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, valide à l'unanimité ces comptes de gestion 2009 pour la Commune et le service Assainissement.

Vote des quatre taxes locales 2009

Monsieur le Maire présente l'état des quatre taxes locales pour 2009. Il présente les taux et propose de les augmenter de 1,5%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux proposés ci-dessous :

Taxe d'Habitation :	3.15 %
Taxe Foncière Bâti	3.59 %
Taxe Foncière non bâti :	49.27 %
Taxe professionnelle :	1.85 %

Votes des Budgets Primitif 2010

a-Assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal présente au Conseil Municipal les différents postes comptables du budget 2010 pour le service assainissement.

Il passe la parole à Monsieur SAINT MEZARD, percepteur, qui commente le budget prévisionnel au travers du compte administratif 2009.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	46 033.12 p
Recettes de fonctionnement :	46 033.12 p
Dépenses d'investissement :	16 724.19 p
Recettes de fonctionnement :	16 724.19 p

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010 du service assainissement.

b-Commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal présente au Conseil Municipal les différents postes comptables du budget 2010 pour le budget principal avec les différentes opérations d'investissement prévues.

Il passe la parole à Monsieur SAINT MEZARD, percepteur, qui commente le budget prévisionnel au travers du compte administratif 2009.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	229 452.78 p
Recettes de fonctionnement :	229 452.78 p
Dépenses d'investissement :	145 887.00 p
Recettes de fonctionnement :	145 887.00 p

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif Principal 2010

Suppression de poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 2.5 heures par jour sur le temps scolaire soit sur 4 jours/semaine à compter du 28 février 2010 du fait de la création du poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe avec un temps de travail annualisé.

Le Comité Technique Paritaire du centre de Gestion du LOT à émis à l'unanimité un avis favorable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer ce poste à compter du 28 février 2010.

Création de poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe avec de temps de travail annualisé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 35.54 heures par mois à compter du 1^{er} mars 2010 du fait de la création du poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe avec un temps de travail annualisé. Le Comité Technique Paritaire du centre de Gestion du LOT à émis à l'unanimité un avis favorable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ce poste à compter du 1^{er} mars 2010.

Convention Chantier Jeunes

Dans le cadre de l'exécution du contrat, signé entre Léo Lagrange Midi Pyrénées et la commune de FONSORBES, relatif à la gestion des activités enfance-jeunesse, le Centre d'Animation Jeunes Léo Lagrange, a établi un partenariat avec le Service Jeunesse de la Communauté de Communes QUERCY BOURIANE et la mairie de SAINT PROJET.

Pendant les vacances scolaires de Pâques, du lundi 12 au dimanche 18 avril 2010, le Centre d'animation Jeunes de la ville de FONSORBES en collaboration avec le service Jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, réaliseront une fresque sur le mur du préau de l'École primaire publique située dans le bourg de Saint Projet.

La Commune de Saint Projet s'engage à mettre à disposition la salle des fêtes de la commune et un agent afin de élaborer et de préparer les repas du midi et du soir pour l'ensemble du groupe et de ses animateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte la convention

S'engage à mettre à disposition la salle des fêtes de la commune et un agent afin de élaborer et de préparer les repas du midi et du soir pour l'ensemble du groupe et de ses animateurs.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention

Convention Instruction documents d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT PROJET est dotée récemment d'un Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, elle détient donc la compétence en matière de délivrance des autorisations d'occupation du sol. Pour instruire les dossiers correspondants elle peut solliciter la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, qui se traduit par une convention passée avec la DDT, après l'approbation du plan local d'urbanisme. Monsieur le Maire fait part au conseil du contenu de ladite convention.

Monsieur le Maire propose de valider la convention ainsi établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De valider la convention entre l'Etat et la Commune de Saint Projet pour la mise à disposition des services de l'Etat

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention

Convention Coiffeuse itinérante

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Aurélie SOULACROUP à savoir d'exercer sa profession de coiffeuse par un salon de coiffure itinérant dans la salle polyvalente de Saint Projet. Elle utiliserait une partie de la salle deux après-midi par semaine, les mardis et jeudis, moyennant une redevance mensuelle de 15 € pour les frais d'électricité et d'eau.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'un local municipal pour l'exercice d'un salon de coiffure itinérant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte par 7 voix pour et 3 voix contre (Mr ALIBERT et son pouvoir : Mr SERRES et Mr BOY):

Le projet de mise à disposition de la salle polyvalente pour le salon de coiffure itinérant

Valide la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et négocier au mieux les intérêts de la commune.

Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des Communes)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDT) comprenant les éléments d'assistance suivants : domaine de l'aménagement et de l'habitat, assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes, assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation, assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, assistance pour l'entretien et les réparations de voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux. Le coût prévisionnel de la mission de base d'ATESAT s'élève à 120.95€ par an. Cette convention est valable un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et pourra être reconduite tacitement pour les 2 années qui suivent 2011 et 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

D'affecter au règlement de la convention pour 2010, une enveloppe financière prévisionnelle de 120.95€

D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires du LOT)

Questions Diverses

Panneaux publicitaire voirie : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier reçu de Monsieur Patrick STAMMBACH qui sollicite l'autorisation de la commune pour implanter sur le domaine public en bordure de la route départementale RD 801 un panneau publicitaire relatif à son entreprise. Il est important de vous préciser que la commune de Saint Projet n'est pas compétente pour donner une telle autorisation et qu'il faut se référer au règlement départemental voirie du Conseil Général. Pour tout ce qui concerne l'occupation du domaine public par des tiers, les demandes d'autorisations sont à transmettre au Président du Conseil Général du LOT. Monsieur le Maire propose de faire un courrier de réponse à Monsieur STAMMBACH en lui faisant parvenir un extrait du règlement.

Encombrants : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'achat d'une remorque d'occasion prévue dans le budget 2010, le ramassage des encombrants envisagé lors de la réunion d'orientation budgétaire va pouvoir être mis en place à compter du mois de mars 2010.

Assurance : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que Monsieur Alain LEPOINT a engagé des négociations avec différentes compagnies d'assurances afin d'obtenir un prix plus intéressant concernant le contrat que nous avons actuellement avec la compagnie GAN et qui représente la somme de 5 076,55€ pour l'assurance de tous les bâtiments communaux.

Alain LEPOINT fait part au Conseil Municipal qu'après un contact avec une autre compagnie d'assurance, cette dernière proposerait une cotisation inférieure de 800€.

Monsieur le Maire propose de continuer ses investigations de façon mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la révision du contrat d'assurance.

Cimetière : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que Monsieur Alain LEPOINT désire faire parti de la Commission cimetière de la commune. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'intégration de Monsieur Alain LEPOINT dans la commission cimetière qui se réunira le 10 mars 2010 à 14 h, avec Monsieur Henri CONSTANT, fossoyeur.

Circulation : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du courrier reçu de Monsieur Henri CONSTANT qui lui demande d'intervenir concernant les dégâts sur ces bâtiments et clôtures à « l'Hébrard du Pesquié » occasionnés par des camions et semi-remorques qui effectuent des livraisons chez son voisin. Il souhaite que les livraisons dans le hameau soient effectuées à l'aide de camions de taille normale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact avec l'intéressé pour tenter de trouver un terrain d'entente.

Prochain Conseil Municipal le 24 mars 2010 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 40

Petite précision pour le chantier Jeunes

Afin de dissiper vos inquiétudes je tenais à vous apporter quelques précisions concernant le motif de la fresque qui sera réalisée dans le cadre du chantier jeunes, organisé en collaboration avec le Centre d'animation Jeunes de la ville de FONSORBES et le service Jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

En effet il ne s'agit pas de faire faire à ces jeunes, sur le mur du préau de l'école, des tags de banlieue, mais une fresque incluant le paysage, le patrimoine de la commune et bien entendu les attentes des enfants de la classe de CM1, qui sont les principaux intéressés. Il faut savoir que le projet sera soumis aux conseillers avant sa réalisation.

Remerciements

La commune tient à remercier Monsieur PAREJA qui a fait don à l'école d'un stock de rouleaux de papier peint qui leur servira dans un certain nombre de matières lié à l'art appliqué.

Remerciement également à Madame GERAUD qui a donné à l'intention des élèves du CM1 de Saint Projet une belle quantité de papier à dessin. Merci à eux

Site internet de Saint Projet

Le Site internet de Saint Projet est ouvert à l'adresse suivante:

www.saint-projet-en-quercy.fr

Saint Projet en Quercy

Une deuxième étape vient d'être franchie en ce qui concerne l'adjonction de « En Quercy » au nom de Saint Projet. En effet le Conseil Général lors de sa commission du 18 Janvier 2010 a émis un avis favorable à cette proposition. Il nous reste maintenant à consulter et à convaincre le Conseil d'Etat qui statuera.

Fontaine d'Auzac

L'hiver, à cause du gel nous laissons couler un filet d'eau au robinet de la fontaine d'Auzac afin d'éviter à la canalisation de geler. Une personne pensant bien faire a fermé ce robinet, ce qui a entraîné sa rupture. Nous l'avons changé. Je vous demande à l'avenir de ne pas le fermer l'hiver. Merci

Installation de panneaux publicitaire sur le domaine public.

Suite au courrier de Monsieur Patrick STAMMBACH qui sollicitait l'autorisation de la commune pour implanter sur le domaine public en bordure de la route départementale RD 801 un panneau publicitaire relatif à son entreprise, Je vous rappelle que la commune de Saint Projet n'est pas compétente pour donner une telle autorisation et qu'il faut se référer au règlement départemental voirie du Conseil Général. Pour tout ce qui concerne l'occupation du domaine public par des tiers les autorisations sont à transmettre au Président du Conseil Général du LOT. C'est la DDT (ancienne DDEA) qui dans ses nouvelles attributions sera chargée de faire appliquer la réglementation.

Extrait du règlement départemental Voirie concernant l'installation de panneaux publicitaires

TITRE IV: Occupation du domaine public routier par des tiers.

Article 71: Implantation de support en bordure de voie publique.

Ces implantations doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Président du conseil général. Les conditions techniques de ces implantations sont, dans tous les cas définies par le gestionnaire de la voie.

ARTICLE 72: La publicité en bordure des routes.

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

En dehors des agglomérations, toute publicité est interdite à l'intérieur, en bordure et dans le champ de visibilité du domaine public routier départemental.

Article 73: Les pré-enseignes en bordure des routes départementales.

Constitue une pré-enseigne, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

L'implantation de supports de pré-enseignes est interdite à l'intérieur du domaine public routier départemental, sauf exceptions prévues au présent article.

Le long des routes départementales peuvent être implantées uniquement des pré-enseignes dérogatoires en application du titre VIII du code de l'environnement.

Il ne peut y avoir plus de 4 pré-enseignes par établissement, tous sens de circulation confondus, et celles-ci ne peuvent être implantées à plus de 5 kilomètres de l'entrée de l'agglomération ou du lieu où est exercée l'activité.

Les 4 pré-enseignes dérogatoires concernent: les garages, stations service, hôtels restaurants, campings et monuments historiques.

INFORMATIONS GENERALES ET PRATIQUES

L'Agence Postale Communale

Je vous rappelle que l'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Que les lettres et les colis mis en instance sont à retirer à l'agence postale communale de Saint Projet et non au Vigan. Vous avez à votre disposition un service essentiel avec une plage horaire d'ouverture équivalente au bureau de poste de Gourdon, profitez en.

BIBLIOTHEQUE ET POINT MULTIMEDIA

HORAIRES

La bibliothèque est opérationnelle, elle a ouvert ses portes le Mercredi 4 Février à 13h00.

Les horaires d'ouverture ont changé faute de fréquentation Nouveaux horaires : Le Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30

Responsable:

Mme Monique CATEL

Bénévoles:

Mme RENAUDIN,

Mme LEBERVET,

Mme SAAD

Chien trouvé

Madame ALBIN Candy nous fait savoir qu'elle a trouvé en date du 19 Février 2010 une chienne de race « Caniche » de couleur blanche sans tatouage et non équipée de puce électronique. Pour tout renseignement Tél: au 06-71-74-16-08 ou au 06-26-85-62-47.

NAVETTE SAINT PROJET GOURDON

Service à la demande

Service de transport à la demande pour se rendre à GOURDON.

Tous les Mardis et Jeudis sauf le 1er jeudi du mois.

Arrivée à GOURDON 9H30

Départ de GOURDON

12H00

Pour le service de transport à la demande, n'oubliez pas de prévenir à l'avance le Transporteur (au plus tard la veille au soir)

Transporteur:

M. Jean Marie AULIE

46300 UZÈCHE LES OULES

Tel: 05.65.21.24.92

La Poste

La boîte aux lettres de la Poste située devant l'ancienne épicerie a été retirée. Vous avez maintenant une boîte grand modèle devant la Mairie.

Elections Régionales

Les personnes désireuses de participer à la tenue du bureau de vote les dimanches 14 et 21 mars 2010, lors du scrutin des élections Régionales sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie au 05-65-37-97-86 ou par mail à : mairie.stprojet@orange.fr.

Elles seront les bienvenues.



Décès

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Lucienne SADOUL née BOS, survenu le 9 Février 2010 à l'âge de 84 Ans.

Nous présentons à la famille, au nom de tous les Saint Projetois, nos sincères condoléances.

Les pompes Funèbres Daniel Bonnet

vous informent de la reprise de leur activité par Monsieur Gérard GAYDOU Gérant de la SARL Marbrerie de la Bouriane.

Il poursuivra dans le même esprit, l'activité Pompes Funèbres et Marbrerie. Il mettra tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

Tél: 06 82 13 25 67 / Tél. : 05 65 41 04 67

Salon de coiffure itinérant

Suite à la convention signée avec la commune « SERENITIF » un salon de coiffure itinérant sera à la salle polyvalente les Mardis et jeudis après midi de 14h00 à 19h00. Vous pourrez également prendre rendez-vous auprès de Aurélie SOULACROUP au : 06-70-51-21-46. Cette coiffeuse professionnelle vous propose un travail de qualité à coté de chez vous.

Programme des actions de l'Association BIEN VIVRE AL PAÏS pour l'année 2010

Le 28 mars 2010 Concert de l'harmonie musicale Gourdonnaise et Sarladaise, offert par l'association afin de récolter des dons pour la réalisation d'une vitrine destiné à être placée dans l'église pour exposer les objets et les vêtements liturgiques.

Le 25 juin 2010

Feu de la Saint-Jean

Le 18 Juillet 2010

Fête du Pain

Le 8 Août 2010

Vide Grenier

Le 3ème Jeudi de Novembre 2010

La Fête du vin nouveau

Décembre 2010 (date à confirmer)

Les 24 heures du Pain « non Stop » au profit du Téléthon

Liste des entrepreneurs ou artisans de la commune:



Salle des fêtes
Nous vous informons que les réservations de la salle des fêtes se font auprès de Mme Monique CATEL
au : 05-65-41-94-08

Mairie et Bureau de Poste
Jours et Horaires
D'ouverture
Du lundi au Vendredi
De 9 H 00 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H 00
Permanence élus le Samedi
Sur Rendez Vous
Tel: 05-65-37-97-86
mairie.stprojet@orange.fr



LES NUMEROS UTILES :

Mme Liliane SIMON: Infirmière à domicile -
Mas de Cauze Tel: 05.65.41.01.01 ou 05.65.37.98.61

Mme Françoise GUIGNARD: Kinésithérapeute - Rue
St Paul 46300 PAYRAC Tel: 05.65.41.92.92

Du 23/02/2010 au 02/03/2010 Pharmacie CLOCHARD à CAZALS (46)
Du 02/03/2010 au 09/03/2010 Pharmacie CONEGERO à GOURDON (46)
Du 09/03/2010 au 16/03/2010 Pharmacie SALVIAC à SALVIAC (46)
Du 16/03/2010 au 23/03/2010 Pharmacie CORDELIER à GOURDON (46)
Du 23/03/2010 au 30/03/2010 Pharmacie FLORENTY à ST GERMAIN (46)
Du 30/03/2010 au 06/04/2010 Pharmacie LOUBIE à GOURDON (46)

Information
Décharge de Payrac
Mardi, Samedi de 9H00 à 12 H00
Mercredi, jeudi, vendredi de
14H00 à 18H00

GITES ET CHAMBRES

L'Auberge Du Causse Lorna et John GOUGH Chambres d'Hôtes Le Bourg 46300 Saint Projet Tel: 05-65-32-60-73 Port: 06-26-19-40-86 Email: gough.john@wanadoo.fr - Site internet: www.aubergeducausse.com

Mme RENAUD Francine « Le Rigou » 46300 ST PROJET -2 gîtes ruraux 2 personnes, Un gîte 4 à 6 personnes Tel/
Fax 05-65-41-93-31.

« Le Cantou » Chambre d'hôtes-table d'hôtes M. & Mme LE BERVET Le Mas de Cauze 46300 ST PROJET
Tel: 05-65-32-66-71 Port: 06-87-07-65-41. Site Internet: www.chambre-hote-lecantou.net,
E. Mail: le-cantou@orange.fr

Mme Alexa STACE Chambres d'hôtes « Le Couderc » 46300 ST PROJET Tel 05-65-41-93-79 alexa.stace@wanadoo.fr

La Ferme Du Pesquié « le Cantou » Gîtes Nicole et Henri CONSTANT L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint Projet
Tel: 05.65.37.96.80. Fax: 05.65.41.92.77 Site Internet: www.gitesconstant.com

Mme ROSSIGNOL Edith 1Le Mas De Cauze Gîte 6 personnes, 1 Gîte 8 personnes Gîte de France du Lot
Tel: 05-63-58-26-88 / 06-15-09-95-33 E-mail: <http://www.gite-bois-de-pech.fr.tc> dominique.rossignol@wanadoo.fr

Muriel BELPAUME: Elevage du Rigou (Poulets démarrés, pintades) Rigou
46300 SAINT PROJET Tel: 05.65.41.90.90

M. Gilles ROSSIGNOL: Travaux agricole, débroussaillage: Cauleilles 46300
SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.96.83

Boucherie MALADEN: Le Bourg 46300 Le VIGAN Tel: 05.65.41.47.81

Restaurant LA TUILLERIE: Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET
Tel: 05.65.37.95.53

M. Guy ROSSIGNOL: Charpente, Menuiserie Le Bourg 46300 SAINT-PROJET
Tel: 05.65.37.95.51

M. Patrick STAMMBACH: Couvreur, zingueur - Les Issials 46300 SAINT-
PROJET Tel: 05.65.37.94.13

M. Luis ALBERTO: Espace vert, création, entretien, aménagement parcs et
jardins Les Claux 46300 SAINT PROJET Tel: 06-32-36-41-63

M. Joseph PAREIA: Entreprise de peinture Bois de Laurel 46300 SAINT-
PROJET Tel: 05.65.37.93.14

M. Claude FAGE: Installation cuisine, Sdb, sanitaires, carrelage, électricité,
chauffage, dépannage: plomberie, électricité, électroménager informatique. Les
Combettes 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.27.02.37 port: 06.89.37.73.60 Cour-
riel: claude.fage@wanadoo.fr

Jean STEFF Le Bois de Laurel 46300 SAINT PROJET Surveillance Et Gestion De
Votre Résidence ou Propriété
Tel: 05-65-32-70-16 Port: 06-26-85-62-47 Mail: surgestre@yahoo.fr

Nous avons conscience des lacunes que peut avoir ce bulletin, mais il a au moins le mérite d'exister et de paraître dans les délais promis. Nous n'aurons de cesse de l'améliorer pour mieux vous informer.